



Formulaire d'inscription

Cette année le marché de Noël de Jullouville se tiendra du **vendredi 11 décembre au dimanche 13 décembre 2026 à la salle des Mielles**, avenue des Frégates. Pour y participer, nous vous remercions de bien vouloir nous **retourner votre candidature via ce formulaire dûment complété avant le 17 octobre** en Mairie de Jullouville, place René Joly ou par mail à : communication@jullouville.fr.

Un comité de sélection se réunira pour valider les candidatures et le choix des exposants. Une réponse vous sera donnée au plus tard le 21 octobre.

Coordonnées

NOM, Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Type d'activité / présentation et/ou description des produits proposés :

(lien vers site internet ou réseau social)

Avez-vous exposé à Jullouville les années précédentes ? OUI ☐ NON ☐

Mairie de JULLOUVILLE Place René Joly 50610 JULLOUVILLE - 02 33 91 10 20 - mairie@jullouville.fr

Ouverte de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi - vendredi 16h30 (Mairie fermée le mercredi après-midi)

www.jullouville.com   

Modalités d'organisation et règlement

Afin d'uniformiser les stands, la commune de Jullouville met à la disposition de chaque exposant un module décoré de 2m de large aménagé d'une table (1.80m) et d'une chaise. Possibilité d'occuper deux modules sur demande et dans la limite des emplacements disponibles.

Le montant des droits de participation est fixé à 50€ par module *(sous réserve de validation des tarifs par le Conseil Municipal du 12 octobre 2026)* pour une association hors commune, un commerçant ou un artisan.

1. Après acceptation du dossier d'inscription par la commune, l'exposant recevra un titre de recettes émis par le Trésor public correspondant au montant des droits de participation.

2. Le marché de Noël sera ouvert au public selon les horaires suivants :

- **Vendredi 11 décembre 2026** : de 16h30 à 22h00
- **Samedi 12 décembre 2026** : de 11h00 à 22h00
- **Dimanche 13 décembre 2026** : de 11h00 à 18h00

L'exposant s'engage à être présent pendant toute la durée du marché de Noël, du vendredi 11 décembre au dimanche 13 décembre 2026 et à respecter les horaires d'ouverture au public.

3. Les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. En cas de circonstances exceptionnelles, si la ville se voyait dans l'obligation d'annuler la manifestation, le montant des inscriptions sera remboursé aux exposants. Ces derniers ne pourront en aucun cas réclamer des indemnités supplémentaires.

4. Les objets et marchandises exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et doivent être assurés par leurs soins. La commune de Jullouville décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets, marchandises ou matériels appartenant aux exposants.

5. **Les exposants sont civilement responsables, à l'égard des tiers, de tout accident, dommage ou préjudice qu'eux-mêmes, leur personnel, leurs marchandises, leur matériel ou leur installation.** Les exposants s'engagent à souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant leur activité ainsi que leur participation au marché de Noël. **Une attestation d'assurance en cours de validité devra être transmise à la commune en même temps que le dossier d'inscription.**

6. Le respect des règles de tri et de gestion des déchets est obligatoire. **Les exposants sont responsables de l'enlèvement de leurs déchets** à la fin de chacune des journées du marché de Noël, les 11, 12 et 13 décembre 2026, ainsi que dans la journée lorsque cela est nécessaire. Les exposants devront également respecter la réglementation en vigueur en application des dispositions relative à la réduction et à l'interdiction de certains produits et emballages en plastique à usage unique.

Fait à _____, le _____

Nom et signature du participant précédé de la mention « lu et approuvé »